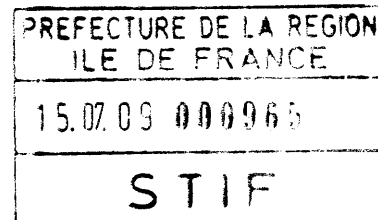


Délibération n° 2009/0587

Séance du 8 juillet 2009

**Marché 2009-05
Entretien et nettoyage des locaux du STIF**



Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** le Code des Marchés Publics notamment ses article 57 à 59 ;
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 juin 2009 attribuant le marché à la Société Planète Services ;
- VU** le rapport n° 2009/0587 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 3 juillet 2009 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : autorise la directrice générale à signer le marché à la Société Planète Services pour les montants suivants :

- 6 525.28 € TTC par mois pour la prestation forfaitaire
- Montant minimum annuel pour la prestation à bons de commande : 500 € H.T.
- Montant maximum annuel pour la prestation à bons de commande : 30 000 € H.T.

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

